L'essentiel du conseil municipal



À l’occasion du conseil municipal du 29 juin 2026, de nombreux points ont pu être abordés. Focus sur 3 décisions qui y ont été votées.

1. Emplois saisonniers : 52 jeunes renforcent les services municipaux cet été

Chaque année à l'approche de l'été, la Ville active son dispositif « Vacances Utiles », un programme saisonnier qui permet de recruter des agents temporaires pour faire face à l'accroissement des besoins en matière d’animation entre juillet et août. Pour l'été 2026, ce sont 52 jeunes qui rejoindront les équipes en place.

La majeure partie de ces saisonniers sera affectée aux animations estivales Pont'Ô l'été, le rendez-vous incontournable qui rythme chaque été la vie des quartiers et propose aux habitants une palette d'activités sportives, culturelles et de loisirs. Leur présence permet de garantir la qualité et la diversité de la programmation, tout en offrant un encadrement adapté à tous les publics.

En intégrant les services municipaux, ces jeunes acquièrent une première expérience professionnelle concrète. Une façon, pour la commune, d'investir dans sa jeunesse tout en servant l'ensemble de ses habitants.

2. Chantiers jeunes : s'engager pour sa ville et pour soi

Cet été, la collectivité propose deux chantiers citoyens distincts, pensés pour des publics différents mais animés d'un même esprit : mettre les jeunes au cœur de la vie locale, les responsabiliser et leur offrir un tremplin vers l'autonomie.

Le premier chantier, organisé en partenariat avec l'Association Pour les Équipements Sociaux (APES) et la société SEQENS ESH accueillera entre 15 et 30 jeunes âgés de 11 à 17 ans, qui se consacreront à des travaux de nettoyage et de mise en peinture d'aménagements intérieurs et extérieurs. Les heures effectuées permettront aux participants d’accéder à des activités proposées par le « Quartier jeunes » à moindre coût.

Le second chantier, porté par le service médiation-prévention dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, s'adresse à un public différent : 8 jeunes de 16 à 20 ans en situation de décrochage scolaire ou en cours d'insertion professionnelle. Ce chantier aura lieu sur la Résidence Cassart en lien avec la Mission Locale et le bailleur social Trois Moulins Habitat.

Ces deux chantiers illustrent la volonté de Pontault-Combault de proposer à sa jeunesse des espaces d'engagement concrets, où l'action citoyenne rime avec épanouissement personnel et ouverture vers l'avenir.

3. Le rucher communal confié à une nouvelle association

Nichées au cœur de la ville, les ruches du rucher communal de Pontault-Combault bourdonnent depuis plusieurs années au rythme des saisons. Installé au 107 avenue de la République, cet espace apicole (composé de 5 ruches et d'une ruche pédagogique) a été créé avec un objectif clair : sensibiliser les habitants, jeunes et moins jeunes, à l'importance des pollinisateurs et à la fragilité des écosystèmes qui en dépendent.

Jusqu'à présent, la gestion du rucher, de la miellerie et l'organisation de ces ateliers étaient assurées par l'Association des Apiculteurs d'Île-de-France. Suite à sa demande de résiliation en 2026, c’est l'association Happyculteur qui a été retenue pour assurer la continuité de cette mission, reflet d'un engagement durable en faveur de la biodiversité et du lien entre la ville et la nature.

Publié le 30 juin 2026

URL de la source (modifié le 01/07/2026 - 09:57): https://www.pontault-combault.fr/actualites-0/conseil-municipal-du-29-juin-2026